

Criteria-Based Content Analysis (CBCA)

La CBCA est une méthode d'analyse verbale de la sincérité des déclarations.

Origine

La CBCA (Criteria-Based Content Analysis – Analyse de contenu sur la base de critères) est l'une des étapes de la Statement Validity Analysis (SVA - Analyse de la validité des déclarations), développée à partir des années 50, en Allemagne et en Suède (Köhnken, 2005).

L'objectif initial de la CBCA est d'estimer la crédibilité d'allégations d'agressions sexuelles faites par des enfants, en analysant les retranscriptions écrites de leurs déclarations. Son utilisation chez l'adolescent et l'adulte est maintenant envisagée, ainsi qu'auprès de suspects.

La méthode repose sur l'hypothèse de Undeutsch, selon laquelle les déclarations sincères diffèrent dans leur contenu et en qualité des déclarations inventées.

Méthode

La méthode consiste à repérer, dans les retranscriptions écrites d'auditions de témoins, la présence de dix-neuf critères de sincérité (voir Tableau, ci-dessous). Plus ces critères sont présents, plus les déclarations sont considérées comme étant sincères. Certains auteurs utilisent quatorze critères.

La présence de chaque critère est estimée sur une échelle d'évaluation en deux points (0 : pas présent ; 1 : présent), en trois points (0 : pas présent ; 1 : présent ; 2 : fortement présent) ou en cinq points (0 : pas présent ; 1 : présent ; 2 : moyennement présent ; 3 : moyennement absent ; 4 : fortement absent). Certains professionnels préconisent plutôt une analyse de la fréquence d'apparition de chacun de ces critères dans l'entretien (nombre de fois qu'un critère est présent)

Les dix-neuf critères CBCA

Caractéristiques générales

1. Structure logique : les énoncés doivent être cohérents et ne pas être contradictoires ;
2. Production non structurée : les énoncés ne respectent pas l'ordre chronologique des faits ;
3. Quantité de détails : les énoncés doivent être riches en détails concernant l'évènement, les personnes impliquées, les objets, le lieu et les aspects temporels de l'agression.

Contenus spécifiques

4. Imbrication contextuelle : l'évènement est inscrit dans le temps et l'espace. Il est imbriqué au sein des activités de la victime et de ses habitudes ;
5. Description des interactions : séquences d'actions et de réactions entre l'agresseur et la victime ;
6. Reproduction des conversations : la victime rapporte textuellement, dans leur forme originelle, les conversations ayant eu lieu ;
7. Complications inattendues pendant l'évènement : la victime rapporte un évènement imprévu ou un obstacle (par exemple, l'agresseur a des difficultés à démarrer son véhicule) ;
8. Détails inhabituels : détails uniques, inattendus, surprenants, concernant les personnes, les objets ou l'évènement (par exemple, un tatouage sur le bras de l'agresseur) ;
9. Détails superflus : détails en lien avec les allégations mais non essentiels ;
10. Détails mal compris mais rapportés avec précision : la victime interprète incorrectement des observations qu'elle décrit par ailleurs précisément (par exemple, un enfant attribuant à la douleur les gémissements d'un adulte pendant un acte sexuel) ;

11. Associations externes liées à l'agression : détails ne relevant pas directement de l'agression présumée mais qui lui sont liés. Par exemple, la victime indique avoir conversé avec son agresseur quelques jours avant le crime ;
12. Exposé d'états mentaux subjectifs : la victime fait état de l'évolution et des changements de son état d'esprit au moment de l'agression ;
13. Attributions d'états mentaux à l'agresseur : la victime décrit les sentiments, les motivations ou les pensées de son agresseur pendant les faits ;

Contenus motivationnels :

14. Corrections spontanées : La victime corrige d'elle-même certains de ses propos ou y ajoute de nouvelles informations.
15. Reconnaissance de trous de mémoire : la victime admet qu'elle ne se souvient pas de certains faits (« Je ne sais pas » ; « Je ne m'en souviens pas ») ;
16. Doutes sur son propre témoignage : la victime indique que certaines parties de son témoignage semblent étranges, improbables, impossibles... ;
17. Autodénigrement : la victime s'accuse de certains détails et mentionne des faits qu'elle perçoit comme jouant en sa défaveur (« J'ai été stupide de l'inviter chez moi ») ;
18. Indulgence envers l'agresseur : la victime trouve des excuses à son agresseur ou ne parvient pas à lui faire des reproches ;

Éléments spécifiques à l'agression

19. Détails propres à l'agression : la victime décrit des détails que seuls les professionnels savent être spécifiques de l'agression présumée.
D'après Vrij (2008).

Applications en psychologie légale

- ▶ Évaluation de la crédibilité des allégations d'agressions sexuelles ;
- ▶ Détection du mensonge et de la vérité ;
- ▶ Distinction entre vrais et faux souvenirs.

Evaluation

La fidélité inter-juges (accord entre deux personnes évaluant les mêmes déclarations avec la CBCA) est bonne, mais pas parfaite, pour la plupart des critères. L'accord inter-juges sur le score global CBCA est un peu supérieur à celui des critères individuels. Par conséquent, des codeurs CBCA différents coderont globalement de la même façon un entretien, mais des désaccords apparaîtront parfois (Vrij, 2008).

Conformément aux attentes, la plupart des études montrent que les déclarations sincères obtiennent un score CBCA global plus élevé que les déclarations mensongères. Certains critères semblent être plus efficaces que d'autres pour départager vérité et mensonge (Vrij, 2008).

Sur l'ensemble des recherches répertoriés par Vrij (2008), la méthode permet de classer avec précision les déclarations véridiques et les déclarations mensongères dans environ 70 % des cas, en moyenne (le taux le plus bas étant de 55 % et de 100 % pour le plus élevé). Les erreurs de classification restent substantielles (30 %, en moyenne).

Lectures recommandées

Biland, C., & Py, J. Évaluer la sincérité d'un témoin grâce à trois techniques d'analyse, verbales et non verbales. *Revue Européenne de Psychologie Appliquée*, 49 (2), 115-121. Étude expérimentale française sur l'efficacité de la CBCA comme outil de détection du mensonge.

Eyüpoğlu, A. (2012). *Témoignages des enfants victimes d'abus sexuel : SVA (statement validity analysis) et analyse du discours*. Saint-Denis : Édilivre.

Köhnken, G. (2005). Statement Validity Analysis and the 'detection of truth'. In P. Granhag & L. Strömwall

(Eds.), *The Detection of Deception in Forensic Contexts* (p. 41-63). Cambridge : Cambridge University Press. Présentation de la SVA et, en particulier, de la CBCA, par l'un des professionnels ayant contribué à son développement.

Vrij, A. (2008). *Detecting Lies and Deceit : Pitfalls and Opportunities*. Chichester : Wiley. Un chapitre entier de l'ouvrage est consacré à la SVA, constituant actuellement la revue la plus récente et la plus complète de la littérature en anglais sur cette méthode, en particulier sur sa composante CBCA.